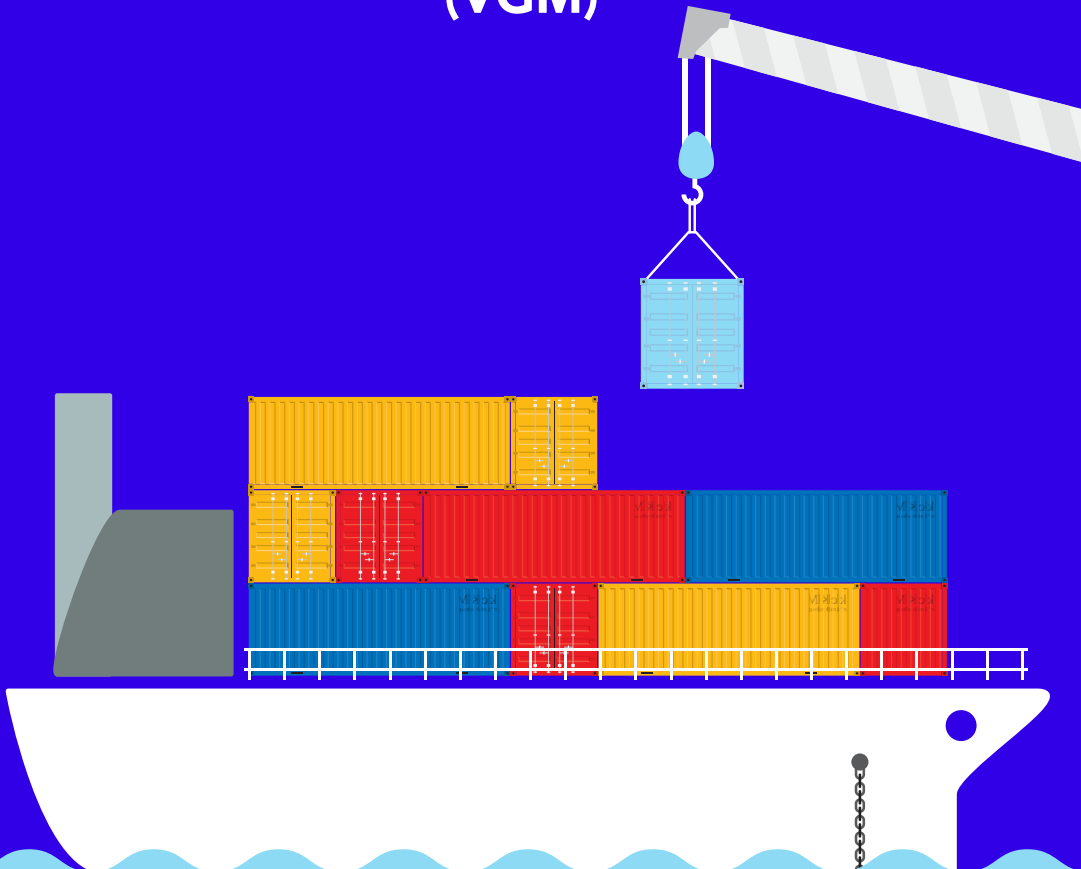




GEODIS

**NOUVELLE RÉGLEMENTATION  
SOLAS SUR LA MASSE  
BRUTE VÉRIFIÉE  
(VGM)**



## ENTRÉE EN VIGUEUR



Les amendements à la Convention SOLAS sur la vérification du poids des conteneurs prendront effet à partir du 1er juillet 2016. L'Organisation Maritime Internationale (OMI) exige que l'expéditeur qui empote le conteneur fournisse au chargeur la masse brute vérifiée du conteneur (VGM) avant l'arrimage à bord d'un navire.

*Note: Les autorités locales peuvent appliquer différents procédés pour mettre en œuvre la nouvelle réglementation.  
Pour le fret transbordé ou en transit, la VGM pourrait être obligatoire avant le 1er Juillet.*

\*SOLAS: Safety Of Life At Sea

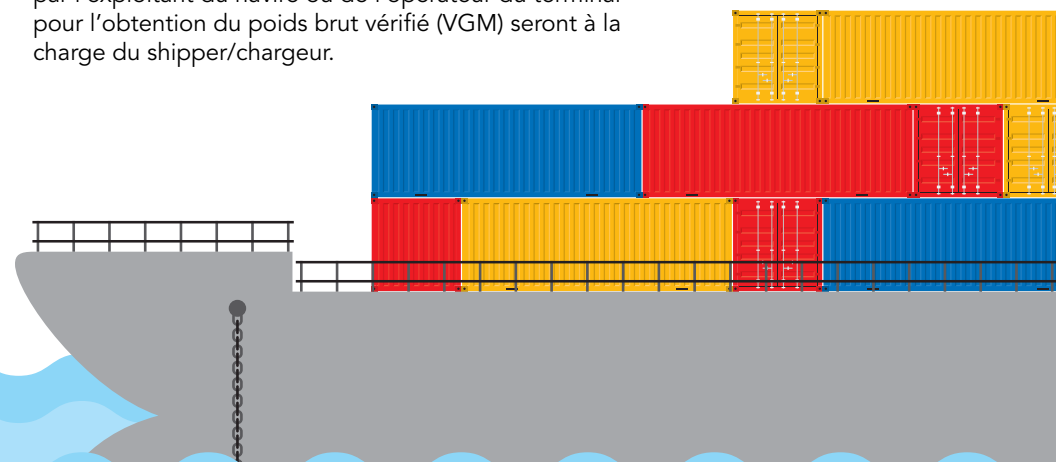
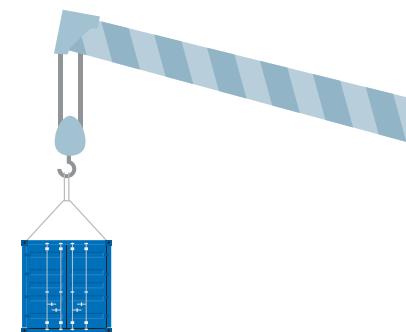
\*VGM: Verified Gross Mass (Masse Brute Vérifiée)

## INTRODUCTION

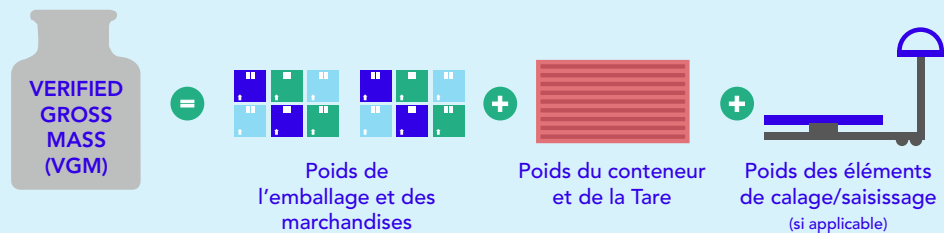
Les conteneurs déclarés avec un poids incorrect sont une source récurrente d'accidents. Afin de garantir la sécurité de tout le personnel de manutention et notamment avant l'embarquement, sur le terminal, mais également à bord d'un navire, les dispositions VGM ont été intégrées à la dernière convention SOLAS.

## VGM

Tout shipper/chargeur mentionné sur le connaissement maritime (BL) aura la responsabilité de fournir à l'armateur la documentation relative à la VGM (Verified Gross Mass) = Masse Brute Vérifiée du conteneur embarqué. Si un conteneur à l'exportation est réceptionné sur un terminal portuaire sans déclaration préalable de la VGM, les coûts imposés par l'exploitant du navire ou de l'opérateur du terminal pour l'obtention du poids brut vérifié (VGM) seront à la charge du shipper/chargeur.



# QU'EST-CE QUE LA VERIFIED GROSS MASS (VGM) ?



La masse brute vérifiée (VGM), correspond à la masse brute totale d'un conteneur chargé obtenue par l'une des méthodes décrites au paragraphe 5.1 des Directives SOLAS de l'OMI.

La VGM ne réside pas seulement dans le poids brut des emballages et des marchandises, mais intègre également la tare du conteneur, ainsi que tout équipement / matériel de chargement et d'arrimage.

## COMMENT DÉTERMINER LA VGM ?

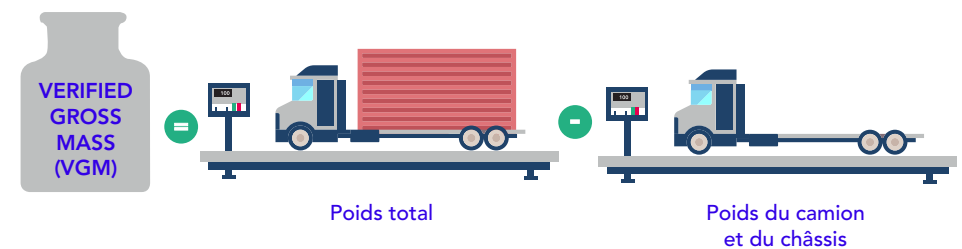
L'OMI (Organisation Maritime Internationale) propose deux méthodes pour calculer la masse brute vérifiée :

**1**

Après avoir empoté et scellé le conteneur, avec un équipement de pesée calibré et certifié, le shipper/chargeur ou un tiers peut procéder à la pesée du conteneur empoté conformément aux normes en vigueur dans le pays dans lequel l'équipement est utilisé.

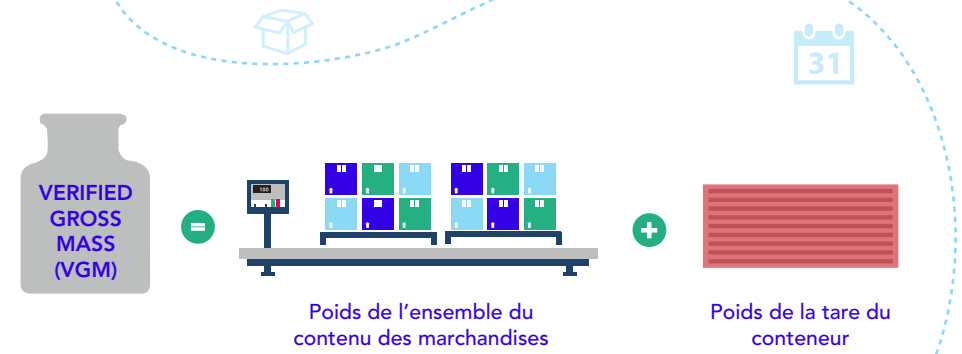
**2**

Le shipper/chargeur ou un tiers peut procéder à la pesée des marchandises et tous les emballages, y compris les palettes, le calage et les autres matériels de fixation et protection devant être empotés dans le conteneur. A cela il doit ajouter le poids de la tare du conteneur.



**MÉTHODE 1**

Peser le conteneur empoté par l'usage d'un équipement calibré et certifié. Les conteneurs peuvent être pesés à une station de pesage de conteneur ou sur site (si ce dernier est équipé en conséquence). Le poids du camion, du châssis et du carburant doivent être déduits pour assurer une VGM précise.



**MÉTHODE 2\***

Peser tous les emballages et les marchandises, y compris les palettes, le calage et les autres matériels de fixation et protection devant être empotés dans le conteneur et ajouter le poids de la tare (masse à vide) du conteneur, en utilisant une méthode certifiée et approuvée par l'autorité compétente dans le pays dans lequel l'empotage du conteneur a été réalisé.

\*Le shipper/chargeur doit utiliser le poids de la tare du conteneur figurant sur le conteneur.

# COMMENT DÉTERMINER LA VGM ?



## Méthode de pesée

Un poids approximatif n'est pas permis. Le shipper/chargeur ou par délégation du shipper/chargeur, un tiers, a la responsabilité de peser le conteneur empoté ou de peser son contenu.



## Equipement




Pour l'une ou l'autre des méthodes, le matériel de pesage utilisé doit répondre aux normes et exigences de calibrage nationales.



## Documentation

Le document utilisé (formulaire) par le shipper/chargeur pour déclarer la VGM doit être signé par une personne habilitée et représentant l'expéditeur. En vue de soumettre la VGM, le nom de cette personne devra être indiqué en lettres majuscules sur le formulaire.

## LA VGM N'EST PAS :

-  Le poids brut à la réservation qui est le poids estimé de la cargaison emballée au moment de la création du booking maritime.
-  Sur le connaissement maritime (BL), le poids brut marchandises répertorié comme :
  - Poids brut du produit sans emballage
  - Poids de l'emballage
  - Poids des palettes
-  La VGM sera déclarée comme suit :
  - Le poids de la tare du conteneur – figurant à l'extérieur du conteneur
  - Poids brut du produit sans emballage
  - Poids de l'emballage
  - Poids des palettes, calage, etc.

# COMMENT DÉTERMINER LA VGM ?

## PROCÉDURE POUR SOUMETTRE LA VGM

  
BOOKING

CLÔTURE DE LA  
DÉCLARATION  
DE LA VGM

  
CLÔTURE AU  
PORT

Tous les shippers/chargeurs devront déclarer la VGM immédiatement après l'emportage, avant l'arrivée du conteneur au port de départ !

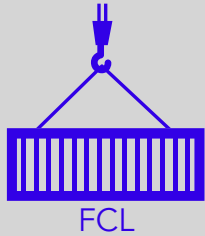
## VGM

### A QUEL MOMENT DOIT-ELLE ÊTRE DÉCLARÉE ?

- 1 L'expéditeur, son entrepositaire, ou le commissionnaire peuvent déclarer la VGM pour le compte de l'expéditeur.
- 2 GEODIS recevra la déclaration de la VGM de la part du chargeur ou de son représentant (ex : plateforme d'emportage) et l'enverra à la compagnie maritime ou au commissionnaire désigné (NVOCC) en utilisant l'une des méthodes suivantes :
  - Message EDI (VERMAS)
  - Au travers du portail Web de la compagnie maritime
  - Des fournisseurs de services (ex : INTTRA)
  - D'autres méthodes imposées par la compagnie maritime ou le NVOCC (ex : par e-mail)
- 3 Une fois que la compagnie maritime ou le NVOCC a reçu la VGM, les responsabilités du chargeur sont remplies.

Si GEODIS est mandaté pour soumettre la VGM pour le compte de l'expéditeur, ceci fera l'objet d'un coût additionnel. GEODIS ne sera pas responsable du calcul de la VGM. Si l'information n'est pas transmise dans le respect des délais, GEODIS ne pourra être tenu responsable du non embarquement du conteneur et pour des frais encourus. L'expéditeur doit fournir le nom d'une personne habilitée à la transmission de la VGM et dont le nom sera repris sur la déclaration (formulaire) sans quoi GEODIS ne sera pas en mesure de transmettre la VGM.

# COMMENT DÉCLARER LA VGM ?



## FCL (Full Container Load)

- La VGM doit être communiquée par le tiers responsable de la déclaration de la VGM à la compagnie maritime immédiatement après l'empotage et avant l'arrivée du conteneur au port.

## ISOTANKS/VRAC

- La Méthode 1 doit être utilisée en cas d'isotanks et de vrac.
- La VGM doit être communiquée par le tiers responsable de la déclaration de la VGM à la compagnie maritime immédiatement après l'empotage et avant l'arrivée du conteneur au port.



LCL

## LCL (Less-than Container Load)

- Le shipper/chargeur a la responsabilité de fournir la VGM de sa marchandise, à l'exception de la tare du conteneur, mais incluant le poids de la marchandise, de l'emballage, du calage et des palettes au tiers responsable de déclarer la VGM à la compagnie maritime.
- Le NVOCC sera en charge de déclarer à la compagnie maritime la VGM de la totalité des lots chargés dans le conteneur en incluant la tare du conteneur.

## ATTENTION

### CONSÉQUENCES ÉVENTUELLES EN CAS D'ABSENCE DE DÉCLARATION VGM

GEODIS applique la politique du «Pas de déclaration VGM – Pas d'embarquement du Conteneur». Cela signifie que tout conteneur dont la VGM n'aura pas été déclarée avant la clôture ne sera pas chargé sur le navire prévu et sera donc retardé.

#### EN CAS DE NON RESPECT :

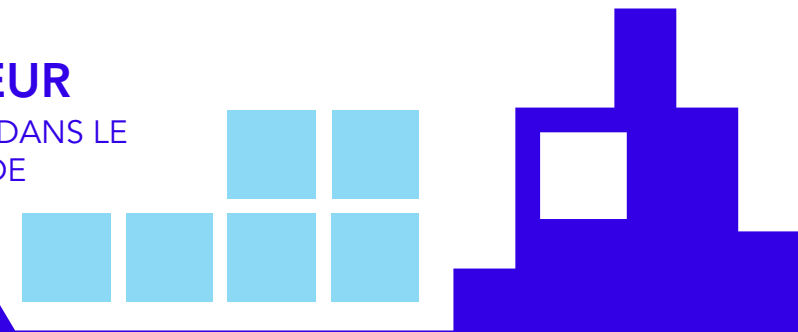
Tous les coûts supplémentaires découlant du manquement d'un shipper/chargeur dans la transmission dans le respect des délais de la VGM seront imputables au shipper/chargeur.

De plus, quelques terminaux sont susceptibles d'adopter la règle «Pas de déclaration VGM – Pas d'entrée sur le Terminal».



# CHARGEUR

DÉFINITION DANS LE CONTEXTE DE SOLAS VGM



CHARGEUR : entité juridique ou personne désignée sur le connaissement maritime (B/L) en tant que shipper/chargeur qui peut être :

EXPORTATEUR ou IMPORTATEUR, selon les accords contractuels  
ou  
FOURNISSEUR DE SERVICES LOGISTIQUES  
(NVOCC, groupeur, co-chargeur)

# VGM :

## RESPONSABILITÉS DE L'EXPÉDITEUR

### MENTIONS OBLIGATOIRES DEVANT FIGURER SUR LA DÉCLARATION VGM :

#### FCL

- Numéro de booking GEODIS
- Numéro de conteneur / taille / type
- VGM (Verified Gross Mass) ou MBV (Masse Brute Vérifiée) = poids de la marchandise, de l'emballage, du calage, des palettes et de la tare du conteneur
- Unité de mesure : kilogramme
- Nom de la personne autorisée par le shipper/chargeur en lettres majuscules

#### LCL

- Numéro de booking GEODIS
- VGM (Verified Gross Mass) ou MBV (Masse Brute Vérifiée) = poids de la marchandise, de l'emballage, des palettes
- Unité de mesure : kilogramme
- Nom de la personne autorisée par le shipper/chargeur

### MENTIONS FACULTATIVES

#### FCL

- Méthode de pesage (Méthode 1 ou 2)
- Date du pesage
- Référence du shipper/chargeur
- Site de pesage

#### LCL

- Méthode de pesage
- Date du pesage
- Référence du shipper/chargeur
- Site de pesage

+ Toutes autres informations complémentaires réclamées par les autorités locales

# INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

## TARE DU CONTENEUR - VÉRIFICATEUR – RESPONSABILITÉ JURIDIQUE

### REMARQUES IMPORTANTES

Certaines compagnies maritimes fournissent la tare moyenne des conteneurs sur leurs sites internet. Il est cependant plus sûr d'utiliser la tare mentionnée sur le conteneur. GEODIS s'efforcera de fournir cette information à la demande.

Ne pas fournir la masse brute vérifiée correcte pourrait avoir des implications juridiques / responsabilité, si cette information est réputée être la cause d'un incident / accident. La compagnie maritime ou le NVOCC n'a pas pour vocation de vérifier la VGM fournie par le shipper/chargeur.

### LIENS INTERNET

Les lignes directrices générales ont été distribuées et le World Shipping Council a publié divers documents sur le site [www.worldshipping.org](http://www.worldshipping.org) expliquant les exigences de base, ainsi que la publication d'orientations pour établir une approche commune par tous les pays membres pour la mise en œuvre et l'application des exigences SOLAS.

Informations basiques sur cette nouvelle réglementation :

[http://www.worldshipping.org/industry-issues/safety/MSC\\_1-Circ\\_1475\\_-\\_Guidelines\\_Regarding\\_The\\_Verified\\_Gross\\_Mass\\_Of\\_A\\_Container\\_Carrying\\_Cargo\\_-\\_Secretariat-.pdf](http://www.worldshipping.org/industry-issues/safety/MSC_1-Circ_1475_-_Guidelines_Regarding_The_Verified_Gross_Mass_Of_A_Container_Carrying_Cargo_-_Secretariat-.pdf)

FAQ sur le Poids des conteneurs :

<http://www.worldshipping.org/industry-issues/safety/faqs>

Information régionale sur l'implémentation :

<http://www.worldshipping.org/industry-issues/safety/global-container-weight-verification-rule-effective-july-1-2016>

INFORMATION @  
CONTACT :  
CLIQUEZ ICI



### DÉCLARATION VGM : TÉLÉCHARGEZ ICI

VERIFIED GROSS MASS - LCL SHIPMENT

ITEM DESCRIPTION	Unit Price	Unit	Total
Product // Article // Code	567 €	23	
Product // Article // Code	567 €	23	
Product // Article // Code	567 €	23	
Product // Article // Code	567 €	23	
Product // Article // Code	567 €	23	
Product // Article // Code	567 €	23	

Shipper Declaration



**GEODIS**

We logistic your growth